



Le bulletin de l'association

N° 290 Janvier 2017

ASSOCIATION DES AUDITEURS DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE EN MIDI-PYRENEES

EDITION SPECIALE ELECTIONS 2017

Chers amis,

Comme il est prévu dans nos statuts (article 15), nous devons organiser avant le 27 février 2017, jour de notre assemblée générale annuelle, le renouvellement du tiers des membres de notre comité directeur. Cette année seuls les auditeurs sont concernés par ce renouvellement, Jean-Noel FERRET représentant des membres associés ayant été élu pour trois ans l'année dernière.

Nos camarades élus il y a trois ans, sortent du comité directeur, tous n'ont pas souhaité se représenter et je les remercie vivement pour le dévouement et l'implication dont ils ont fait preuve le plus souvent durant plusieurs mandats.

Compte tenu d'une démission qui s'ajoute au renouvellement normal, six candidats sur sept qui se sont déclarés devront donc être élus pour entrer ou rester au comité directeur.

Le scrutin s'effectuera à bulletin secret selon les modalités détaillées dans cette édition. Pourrons voter uniquement les **auditeur IHEDN ou CHEAr ou IE à jour de leur cotisation pour l'année 2016.**

La liste des candidats au comité directeur vous est jointe avec une courte profession de foi pour chacun d'entre eux (l'ordre de présentation est alphabétique). Nous nous réjouissons de voir que plusieurs auditeurs, en particulier des 191^{ème} et 200^{ème} sessions se sont portés candidats et nous les en remercions.

Le renouvellement par tiers permet en effet un rajeunissement du comité directeur et un tuilage entre les générations tout à fait bénéfiques pour assurer la transmission des valeurs et la poursuite des missions.

Choisissez donc dans la liste, les 6 auditeurs qui ont fait leurs preuves et/ou qui vous paraissent bien déterminés à faire avancer nos actions.

Attention à la date limite de réception des votes au bureau de l'association (23 février 2017 à 12 heures) !

Toute l'équipe actuelle serait très honorée d'obtenir une large participation à ce vote.

Je profite de l'envoi de ce premier bulletin de l'année pour vous souhaiter ainsi qu'à toutes vos familles, vos proches et amis de très belles fêtes de Noël et vous adresser tous mes vœux pour l'année 2017 !



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 25 février 2017 à 9h00

*Préfecture de Région- Salle Alain BIDOUE
Place Saint-Etienne TOULOUSE.*

Déroulement :

9 h 00 : Assemblée générale.

Ordre du jour :

- 1- Rapport moral et d'activités pour 2016 (Secrétaire général)
- 2- Rapport du Trésorier sur les comptes 2016
- 3- Rapport du Contrôleur aux comptes et approbation des comptes
- 4- Projet de budget 2017
- 5- Proclamation des résultats des élections pour le renouvellement du Comité directeur
- 6- Présentation du nouveau bureau

11 h 00 : Conférence.

13 h 00 : Déjeuner de cohésion.

ELECTION AU COMITE DIRECTEUR

Seul le collège des membres auditeurs est concerné cette année :

Cinq postes sont à pourvoir pour 3 ans au titre de ce collège.

Membres sortant :

- Florent BRIDAULT,
- Yves CABROL,
- Thierry DARNEY,
- David de GAINZA,
- Jean- Louis LEMMET,

1 poste est à pourvoir pour une durée d'un an au titre de ce suite à la démission de Michel ROQUEJEOFFRE pour raisons personnelles.

Se représentent :

- David de GAINZA
- Thierry DARNEY
- Jean-Louis LEMMET

Se présentent comme candidats :

- Jean-Marie DILHAC
- Serban ICLANZAN
- Sandra JOFFROY
- Philippe de PELLEGARS

1- Modalités du scrutin

Le scrutin est ouvert aux membres votants à jour de leur cotisation pour l'année 2016 :

- Vis-à-vis de l'Association de la Région Midi-Pyrénées s'ils sont auditeurs d'une session en région,
- Vis-à-vis de l'Association des auditeurs (AA-IHEDN) pour les auditeurs d'une session nationale,
- Vis à vis de l'AA- CHEAR ou IE.

Ce rendez- vous annuel, est l'occasion, pour chacun d'entre nous, participant activement ou non à la vie et aux travaux de l'association, de montrer notre attachement à la communauté IHEDN, et aux objectifs que nous nous sommes fixés, y compris pour les camarades qui vivent éloignés de Toulouse.

Une participation massive sera bien sûr une preuve de confiance et de soutien pour ceux que notre vote aura désigné, mais aussi un témoignage de reconnaissance et d'encouragement pour ceux qui s'investissent sans compter dans les travaux et les différentes actions conduites par notre association.

2- Le vote.

L'élection s'effectue **à bulletin secret**. Le vote est exprimé **par correspondance**, à l'aide des documents joints :

- 1 bulletin de vote (liste dont l'ordre de présentation a été tiré au sort) ;
- 1 enveloppe bleue ;
- 1 enveloppe pour l'expédition.

Les noms des candidats auditeurs figurent sur le bulletin de vote.

Il ne doit subsister que 6 noms AU PLUS lors de l'envoi, les noms des candidats auditeurs non retenus doivent être rayés.

Aucun nom ne peut être rajouté sous peine de nullité.

3- Envoi des votes.

Utiliser les deux enveloppes ci jointes :

- Le **bulletin** (dûment rempli, candidatures écartées rayées, sans commentaire), devra être introduit dans **l'enveloppe bleue**, cette dernière ne comportant ni signe particulier ni nom ni mention, sous peine de nullité ;
- L'enveloppe bleue doit être expédiée à l'aide de **l'enveloppe blanche** comportant **impérativement** la mention "Election CD", **identifiée par votre nom et votre signature**, sous peine de nullité ;
- L'enveloppe blanche affranchie doit parvenir au bureau de notre association à l'adresse de notre association :

IHEDN - CASE N° 4

6, RUE DU LIEUTENANT-COLONEL PELISSIER
31000 TOULOUSE

**Votre courrier devra parvenir à
l'Association pour le 23 février 2017 à 12
heures – délai de rigueur**

ANNUAIRE

Afin de faciliter le travail des rédacteurs du **prochain annuaire**, nous vous demandons de nous signaler tout **CHANGEMENT D'ADRESSE, DE COORDONNEES, DE MAIL OU BIEN DE SITUATION** et éventuellement de nous envoyer une photo en utilisant l'adresse : ihedn.ar19@orange.fr ou sur le feuillet de changement de situation placé sur le site ci-joint

http://www.aa-ihednmidi-pyrenees.org/ecrire/?exec=articles&id_article=579

ou par courrier postal adressé à l'association.

IHEDN - CASE N° 4

6, RUE DU LIEUTENANT-COLONEL PELISSIER
31000 TOULOUSE

4- Dépouillement.

Le dépouillement aura lieu le **23 février 2017 à 17 h 00 dans la salle de réunion du 3^e étage à l'hôtel Duranti à Toulouse.**

Le bureau de vote, sera constitué par les membres du Comité directeur, non candidats, en fonction à cette date. Le président du bureau sera le doyen d'âge du Comité directeur sortant.

La présence des candidats est vivement souhaitée lors de cette opération (mais pas obligatoire).

Ne seront pas retenues les enveloppes parvenues après le dépouillement ; ainsi que les votes non parvenus dans les conditions précisées précédemment.

- Enveloppe d'expédition ne comportant pas le nom lisible de l'expéditeur et sans signature,
- Enveloppe bleue avec nom ou signe particulier,
- Bulletin de vote comportant plus de 6 noms non barrés (cause la plus fréquente d'annulation).
- Les 5 candidats **auditeurs** ayant obtenu le plus grand nombre de voix seront élus pour 3 ans.
- Le candidat arrivé en 6^{ème} position sera élu pour 1 an en remplacement de Michel ROQUEJEOFFRE.

En cas d'égalité entre 2 candidats, le plus ancien auditeur de l'IHEDN sera élu.

A ancienneté égale, le plus âgé sera élu.

RAPPEL DE NOTRE AGENDA

23 février 2017 à 17 h 00 : Comité Directeur et dépouillement du vote « élection annuelle au CODIR » à l'Hôtel DURANTI, salle 318 au 3^e étage.

23 février 2017 à 18 h 00 : Réunion du nouveau CODIR et élections du nouveau Bureau ;

25 février 2017 à 18 h 00 : Assemblée Générale Ordinaire de l'AR 19 (Préfecture), 9 heures.